



# SECOURS SUD FRIBOURGEOIS

Ambulances | Grand-Rue 96a | 1627 Vaulruz 1  
Bataillon | Rte de Montreux 103 | 1618 Châtel-St-Denis

## Bulletin d'information n° 10

Diffusion dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse

- aux Préfectures
- aux communes
- aux structures sapeurs-pompiers
- aux Réseaux Santé

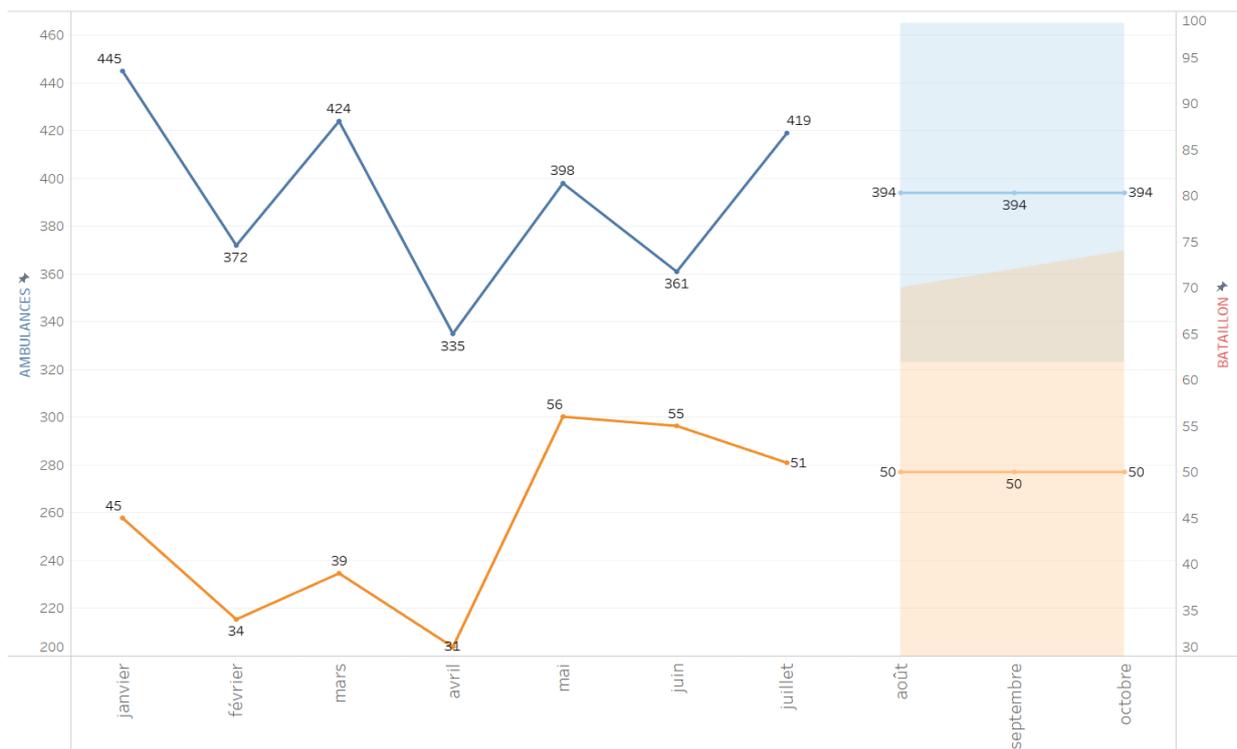


### Interventions



	janvier 2023	février 2023	mars 2023	avril 2023	mai 2023	juin 2023	juillet 2023
AMB	445	372	424	335	398	361	419
BAT	45	34	39	31	56	55	51

Interventions mensuelles





## Engagement du nouveau chef matériel de la compagnie spécialisée de Bulle



M. Joël Bovey, domicilié à Bulle et membre de la compagnie de Bulle, a débuté son activité de chef matériel le 1er août 2023. Il remplace M. Antonio Molena lequel avait été désigné responsable matériel du Bataillon Sud.

Le personnel du Bataillon Sud est ainsi au complet selon les besoins actuels de l'organisation et en conformité avec le budget alloué.

## Mise au concours d'un responsable du dicastère formation



Il a été décidé de supprimer la fonction de directeur adjoint du service des ambulances laquelle était depuis plusieurs mois confiée de manière ad intérim à l'un des responsables de dicastère. En parallèle, il a été décidé de porter de 3 à 4 le nombre de responsables de dicastère (env. 20% de décharge sur l'ensemble de l'activité des ambulanciers concernés qui restent des ambulanciers intervenants). Ce responsable de dicastère aura la charge de la formation. Cette procédure qui reste interne au service se déroulera ces prochaines semaines.

## Personnel ambulancier

Félicitations à Mme Marlène Zimmermann qui a réussi ses examens et recevra son diplôme d'ambulancière ES.

M. Sylvain Simonet a été engagé en qualité d'ambulancier en remplacement de Mme Corinne Philipona qui terminera le 30 septembre 2023.

MM. Luc Pannatier et Francisco Candil Garcia ont été engagés à 50% en CDD. Formés pendant une année, ils ont la qualité de technicien-ambulancier et se formeront encore deux ans au sein des Ambulances du Sud et à l'école afin d'obtenir le titre d'ambulancier diplômé ES.

## Statuts de l'association



Concernant l'approbation des statuts, il n'y a pas eu de recours quant à la décision du Conseil d'Etat d'inclure les communes d'Attalens et de Corbières. Les statuts sont maintenant en vigueur ainsi que les règlements déjà approuvés.

## Taxe d'exemption



De nombreuses communes ont déjà facturé la taxe d'exemption. L'association a édité une [information](#) qui peut être jointe aux factures qui n'ont pas encore été établies. Ce document se trouve sur notre site internet.

## Locaux ambulances



L'association travaille sur un avant-projet pour remplacer les locaux actuels de la centrale Ambulances de Vaulruz. Cet avant-projet qui serait situé à Vaulruz sera présenté lors de la prochaine Assemblée. Il s'agira d'informer les communes par l'intermédiaire de leurs délégués au sujet de la planification de ce projet et les investissements à réaliser ces prochaines années.



### Casernes des compagnies

La direction de l'association travaille aussi sur les locaux occupés par les compagnies du Bataillon Sud. La majorité de ceux-ci répondent aux besoins. Cela étant, des solutions doivent être trouvées pour les compagnies de La Roche et de Marsens qui occupent plusieurs locaux. Cela pose de nombreux problèmes, en particulier opérationnels.

Une réflexion est aussi en cours pour les casernes des compagnies spécialisées de Romont et de Bulle. De manière générale, leurs bâtiments sont peu satisfaisants. Toutefois, le fait de devoir déposer un projet de construction ou de rénovation avant fin 2026 pour bénéficier des subventions de l'ECAB exige de s'atteler rapidement à la tâche afin de garantir une exploitation pérenne dans 10 ou 20 ans. Ceci permettra aussi de disposer d'un plan financier quinquennal réaliste au niveau de l'association.



### Question de la Commune de Granges

Lors de la dernière assemblée des délégué-e-s, la Commune de Granges a posé des questions, précisées par écrit par la suite, au sujet d'une ambulance stationnée à Châtel-St-Denis, le temps d'intervention moyen ainsi que la collaboration avec le canton de Vaud.

Il faut savoir que les équipages partent toujours depuis Vaulruz où se trouvent toutes les ressources pour rétablir les moyens se trouvant dans les véhicules d'interventions et procéder aux nettoyages. Un véhicule sur les cinq que détient l'association est toutefois stationné à la caserne de Châtel-St-Denis par manque de place à Vaulruz. Ce véhicule opérationnel permet de procéder à des rocadés pour entretenir et réparer un autre véhicule de la flotte.

Concernant le temps d'intervention, il était en 2022 de 20 minutes en moyenne pour les localités de Granges, Attalens et Bossonnens. A titre de comparaison, il est de 29' pour la région du Jaun, 23' pour Montbovon et 19' pour Montet.

Au sujet de la collaboration intercantonale, celle-ci est réglée par les centrales d'appels sanitaires urgents (144). En 2022, sept ambulances vaudoises sont intervenues dans le secteur de de Granges, Attalens et Bossonnens.

Réciproquement la même année, notre service est intervenu à 78 reprises dans des districts autre que la Gruyère, la Glâne et la Veveyse.



### Agenda

- Mercredi 8 novembre 2023 - Assemblée des délégués en Gruyère (budget 2024)

Au nom des Secours Sud Fribourgeois

François Genoud

Préfet de la Veveyse

Président du Comité de direction